



Concertation relative à l'organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles Plaisance

Date : 23 juin 2021

Horaire : 09h00 à 12h00

Lieu : Parc national de Port-Cros, 181 Allée du castel Sainte Claire, 83400 Hyères

Ordre du jour : atelier avec les structures en lien avec la plaisance

Le projet d'organisation du mouillage

Contexte du projet d'organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles

L'attractivité touristique de la rade d'Hyères et en particulier de l'île de Porquerolles engendre une très forte pression des activités humaines sur un territoire écologiquement sensible. Le territoire marin du parc national, et notamment les sites de mouillage qui bordent le littoral de Porquerolles, sont l'illustration de l'hyper-fréquentation et des conséquences de cette dernière sur les habitats naturels.

A ce titre la préservation des milieux, plus particulièrement des herbiers de Posidonie qui assurent une fonction de premier ordre au sein de l'écosystème marin (oxygénation, nurseries, protection de l'érosion des côtes, etc.), constitue un enjeu prioritaire, enjeu dont la prise en compte est reconnue par les politiques publiques de niveau européen, national et régional.

Objectifs du projet

Afin de soustraire à ces milieux vulnérables la pression qui s'y exerce, le PNPC conduit un projet global de mise en place d'une nouvelle organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles.

Ce projet vise principalement à :

- préserver les habitats végétaux marins, en particulier les herbiers de Posidonie, voire de favoriser leur restauration ;
- préserver le caractère naturel du cœur de parc national, en tenant compte notamment des exigences paysagères, tant depuis les points de vue maritimes que terrestres ;
- améliorer la qualité d'accueil des usagers (établir une ambiance apaisée et permettre la découverte de fonds marins en meilleure santé)
- améliorer les conditions de sécurité maritime

Enjeux

ENJEUX	IMPACTS
Paysage	Perte de la qualité du paysage Paysage transformé : du site naturel au site balnéaire
Accueil	Capacité d'accueil : surchargée Indisponibilité des sanitaires et services publics Saturation des services touristiques Insatisfaction de l'expériences
Sécurité	Conflits d'usages sur le plan d'eau Risque d'atteinte à la sécurité des usagers

ENJEUX	IMPACTS
Environnement marin	Destruction d'habitats indispensables Déforestation des fonds marins Arrachage, déplacement d'espèces envahissantes
Identité du site	Site naturel sur-fréquenté Perte de sérénité du site

Compte-rendu d'atelier

Démarche



Modalités de concertation

Afin de mener à bien cet ambitieux projet, le Parc national réunit les acteurs du territoire autour d'une réflexion commune. Une concertation est mise en place entre les usagers, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, structures associatives et professionnelles du tourisme, ainsi que les partenaires du Parc national.

Cette première phase de concertation a pour vocation d'enrichir l'état des lieux sur le mouillage et les caractéristiques environnementales de l'aire d'étude. Le projet étant à l'état de construction, les échanges et le travail collaboratif des participants aux ateliers vont permettre d'apporter une vision au plus près de la situation existante et des enjeux.

Les résultats de cette concertation, le partage des expériences vécues et des usages quotidiens sur le site par les différents acteurs du territoire sont des éléments essentiels qui aideront à la définition d'une organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles.

Sous forme d'ateliers, les premiers échanges autour de cette concertation se sont tenus du 18 au 23 juin.

Ils se sont organisés sous 4 thèmes :

- l'atelier avec les structures et associations relatives à la pêche et à la plongée, le 18 juin 2021 de 09h à 12h à l'hôtel Mercure, 19 avenue Ambroise Thomas, 83400 Hyères ;
- l'atelier avec les associations, commerçants et habitants de Porquerolles le 21 juin 2021 de 14h à 17h à la Maison du Commandant, île de Porquerolles, 83400 Hyères ;
- l'atelier avec les structures en lien avec la plaisance le 23 juin 2021 de 9h à 12h au Parc national de Port-Cros, 181 Allée du castel Sainte Claire, 83400 Hyères ;
- l'atelier avec les acteurs et structures liés au tourisme et au transport maritime le 23 juin 2021 de 14h à 17h au Parc national de Port-Cros, 181 Allée du castel Sainte Claire, 83400 Hyères.

Participants

Nom	Prénom	Structure	Fonction
Bellaguet	Abel	COYCH - IYCH AUPH	Représentant - Président
Mallemont	Christian	AUPH	CA
Brunel	Jean-Luc	Mairie d'Hyères	Adjoint au port et îles d'Hyères
Ciraolo	Arnaud	TMP Port Porquerolles	Directeur du port de Porquerolles
Roux	Magali	MTPM Environnement	Responsable contrat de baie
Jacquel-Margo	Anais	DDTM	Chef du bureau littoral ouest
Infante	Denis	AHRN	Professionnel du nautisme
Cuesta	Maryline	MTPM	Chargée de mission

Compte-rendu d'atelier

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Structure</u>	<u>Fonction</u>
Baudin	Etienne	Parc national de Port-Cros	Agent Porquerolles
Lasson	Manon	ML	Conseil en communication et relations publiques
Gomez	Marie-Claire	Parc national de Port-Cros	Chargée de mission Natura 2000
Bellego	Catherine	Parc national de Port-Cros	Chargée de mission
Penverne	Stéphane	Parc national de Port-Cros	Chef de projet
Marc	Duncombe	Parc national de Port-Cros	Directeur
François	Victor	Parc national de Port-Cros	Directeur adjoint

L'organisation de l'atelier

L'atelier est structuré en cinq parties :

- le mot de la direction (10 minutes) : rappel du contexte, de la Charte du parc national et de la stratégie de façade relative au mouillage ;
- une présentation de l'état des lieux sur le mouillage et les caractéristiques environnementales (45 minutes) : une présentation du parc national de Port-Cros et du cœur marin de Porquerolles, un constat sur la situation existante, une exposition des enjeux et des impacts liés à la sur-fréquentation.
- un échange sur le diagnostic (20 minutes) : les participants ont été invités à apporter leurs expériences et leur connaissance pour enrichir le diagnostic.

après une pause de 15 minutes ;

- brainstorming sur des thèmes proposés (20 minutes) : les participants ont pu exprimer leur vision à travers les quatre questions suivantes :
 - quels sont pour vous les grands enjeux du projet ?
 - quelles sont vos craintes sur le projet de mouillage autour de l'île ?
 - avez-vous à ce stade des propositions à nous soumettre ?
 - quelles sont vos attentes face au projet ?
- construction sur carte et échanges (60 minutes) : pour ce travail sur carte, les participants ont pu exprimer leur point de vue concernant l'organisation du mouillage autour de l'île. Ils ont également pu disposer de 3 pastilles de trois couleurs représentant les types d'organisations du mouillage soit :
 - trois pastilles rouges symbolisant les zones où toute forme de mouillage est à interdire ;
 - trois pastilles jaunes symbolisant les zones à équiper de dispositifs de mouillage sur ancrage écologique ;
 - trois pastilles vertes symbolisant les zones de mouillage libre.

Au regard du nombre de participants, l'organisation de l'atelier a été adaptée et les éléments présentés ont fait l'objet d'échanges. La forme choisie était un dialogue entre le(s) participant(s).

Propos introductif de la direction

M. Duncombe présente la Charte du Parc national ainsi que les cœurs de parc.

Il évoque la ZMEL de Bagaud à Port-Cros. « *Forts de cette expérience, nous travaillons sur le projet de Porquerolles. Nous essayons de faire au mieux pour organiser ces mouillages* ».

Il remercie Jean-Luc Brunel de sa présence. « *Il nous accompagne sur chaque atelier* ».

Après avoir présenté les agents du Parc national, il précise le calendrier qui peut-être rallongé si une étude d'impact est imposée. La réalisation de la ZMEL de Bagaud a apporté l'expérience nécessaire pour envisager la mise en place d'une organisation du mouillage autour de Porquerolles dans la sérénité.

Compte-rendu d'atelier

Aucun projet définitif n'est à ce stade présenté.

Marc Duncombe évoque les deux ateliers de concertation qui se sont déjà déroulés.

M. Brunel, quant à lui, affirme que c'est « *une formidable opportunité de faire cette concertation. Un projet essentiel sur la protection de l'environnement. On est soumis à une forte fréquentation au port Saint-Pierre, une démarche de régulation au travers d'une ZMEL est en cours* ».

Pour le directeur du Parc national « il faut entendre les différentes catégories socioprofessionnelles pour évaluer les besoins de chacun ». Plusieurs moyens d'information seront mis en place pour la communication au public, notamment une enquête publique est prévue au cours de l'instruction du dossier de demande d'autorisation auprès des services de l'Etat.

Echanges sur l'état des lieux

Les inquiétudes

-L'accès à l'île

M. Bellaguet demande quel est l'objectif souhaitable du nombre de bateaux. Selon lui, la réduction aura un impact et tous les privilèges vont se réduire. Il craint que l'accès à l'île soit réduit pour les hyérois et que les bouées soient prises par les touristes. « *On peut imaginer des bouées préférentielles, selon les vents, puisqu'avec moins d'abris les plaisanciers se déplaceront* ».

M. Duncombe répond que l'objectif premier est de protéger la Posidonie, le Parc national n'a pas de nombre de bouées à donner pour l'instant.

-Les effets reports

M. Ciralo met en avant l'usage maritime autour de l'île et le fait que selon les vents, les plaisanciers pourraient se déplacer sur d'autres sites et les surcharger. Le port de Porquerolles a des postes d'escales.

Echanges sur l'activité économique et sur le mouillage

-M. Infante demande si des comptages de nuit ont été faits. « *Par photos ULM, il faudrait faire des photos tôt le matin et le soir, le comptage serait différent de la journée* ».

M. Duncombe répond que le Parc national n'a pas de chiffres pour la nuit sur les sites de Porquerolles mais qu'un comptage est prévu pour cet été.

-M. Mallemon met en avant le fait qu'il faut prendre en compte deux sortes de bateaux : les voiliers et yacht qui restent la nuit, plus respectueux et les bateaux loués pour une journée, souvent des semi-rigides, par des personnes qui n'ont pas la connaissance de la mer et qui sont moins respectueuses du site.

-M. Ballaguet fait remarquer que si les bouées sont rapprochées des sites de baignade, des plages (ZIEM moins larges), les bateaux pourraient jeter l'ancre dans le sable et pas dans la Posidonie.

M. Duncombe répond que selon les vents, les lieux de mouillages sont différents comme pour la Courtade et Notre Dame et qu'il faut se rappeler que les densités sont différentes entre l'Est et l'Ouest des plages.

-M. Baudin souhaite que la qualité de l'eau soit prise en compte dans les enjeux. Il affirme que l'eau est de plus en plus chaude.

Compte-rendu d'atelier

- M. Mallemon pose une question sur les eaux grises et les eaux noires, présentes sur les bateaux d'une certaine taille. M. Infante rebondit en disant que les ports sont saturés, les plaisanciers s'éloignent et rejettent les eaux en mer. Le directeur du Parc ajoute que cette question est très importante pour le Parc national. « *Si les bateaux restent sur les plages de Porquerolles on risque d'avoir un problème sur les eaux noires et grises ; on voudrait éviter les bateaux ventouses, ce style de bateaux vident leurs déchets sur Porquerolles* ». Sur Port-Cros à partir de la 2ème nuit le prix augmente et est exponentiel jusqu'à la 5ème nuit pour éviter cela.
- Pour Mme Cuesta, les pompes de vidange au port ne sont jamais utilisées.
- M. Brunel confirme, et ajoute que « *la communication est importante et que les services de mairie sont vigilants, mais le plaisancier n'est pas habitué à vider sa cuve au port* ».
- Pour M. Infante, dans certains ports c'est obligatoire et strict. Sur le territoire, les moyens ne sont pas toujours mis en place et la mise en pratique est négligée.
- M. Duncombe répond qu'il y a un problème de culture ; il propose de mettre en place un certificat lors du passage au port une fois la cuve vidée pour avoir une remise sur la place.
- Mme Cuesta propose un passeport, une réduction sur l'aire de carénage ou à la mise à l'eau.
- M. Ciralo explique que c'est déjà mis en place (pompe à eaux noires) à PRL mais que c'est très peu utilisé.
- Marc Duncombe précise que l'utilisation et l'équipement à bord d'un bateau ne peut pas être vérifiés.
- M. Infante explique que dans certains ports ils le font et qu'il faudrait mettre une sanction si les bateaux ne le respectent pas.
- Pour M. Ciralo se pose un autre problème : « *si tout le monde utilise les pompes, on ne pourra pas gérer les quantités* ».
- Pour M. Infante la présence des bateaux de location est séquentielle et les locaux sont moins présents en période estivale. Il faudrait faire une communication en amont plus dynamique sur Bateau Bleu. « *Si l'objectif est de préserver la Posidonie on peut gratter sur la partie baignade* ».
- M. Duncombe répond qu'il faudrait voir avec la mairie d'Hyères, compétente dans ce domaine. Il peut y avoir des zones où l'on pourrait réduire l'aire de baignade. Il serait également possible de limiter, même d'interdire l'accès aux plages à tous les bateaux motorisés, d'autoriser l'accès seulement à la rame. Cette disposition permettrait aussi de contrôler le débarquement de passagers par des bateaux en situation irrégulière (NUC), qui pourrait également rassurer les différentes compagnies maritimes ou de locations de bateaux.
- M. Infante propose que sur Porquerolles la zone de mouillage soit étendue, la rotation des bateaux pourrait permettre un nombre plus important au mouillage.
- M. Duncombe dit que le Parc national va prendre en compte le rayon d'évitage des bateaux pour les préserver des chocs.
- Pour M. Mallemon, en février sur Port-Cros il y a peu de corps morts, il faudrait laisser des bouées.
- M. Duncombe répond que pour l'entretien, le Parc national est obligé de les enlever. Quelques bouées restent toute l'année. Il rappelle que le port est disponible hors saison.
- Mme Jacquél-Margo rappelle qu'il faudra prendre en compte les enjeux paysagers et que la diminution du nombre de personnes débarquées par les transports maritimes va permettre une régulation de la fréquentation. Elle attire l'attention sur le fait que le dimensionnement des ZMEL ne doit pas se faire sur la base des pics de fréquentation
- M. Duncombe précise que ce n'est pas la régulation de la fréquentation sur Porquerolles l'objectif mais la protection de la Posidonie. Sur la problématique de la sur-fréquentation, on veut éviter les bateaux trop près des plages. En général le plaisancier ne quitte pas son bateau, ce ne sont pas ces visiteurs qui surchargent l'île.
- Mme Jacquél-Margo demande : « *avez-vous prévu un comptage de la taille des bateaux (moteur ou / et voilier) ?* »
- M. Penverne répond que les comptages ULM (août 2020) ont permis d'identifier des types de bateaux au mouillage.
- M. Victor rappelle qu'un couplage est possible pour les petites unités sur les dispositifs installés dans les ZMEL de Bagaud. Il rappelle également que la mairie est très sensible à ce projet et aux effets reports.

Compte-rendu d'atelier

-Pour Mme Jacquél-Margo, une même zone peut accueillir une ZMEL et un mouillage libre. Elle rappelle aussi qu'il est interdit de jeter l'ancre sur la Posidonie.

M. Infante est d'accord avec cette proposition et pense qu'il est possible de mettre des bouées sur les zones sableuses et également du mouillage. « *Les bouées sont plus faciles à gérer et il n'y aura plus de gros bateaux au vu des fonds peu profonds* ». Il précise également qu'il y a un fort développement des catamarans, qu'ils n'ont pas beaucoup de tirant d'eau, ils mouillent sur eux mêmes et qu'il y a beaucoup plus de personnes à bord par rapport à un autre bateau.

Pour François Victor, c'est une idée envisageable, cependant il faut faire attention à ce que cette mixité soit compréhensible ; il faut quelque chose de simple de jour comme de nuit. Il ajoute qu'il faudra appuyer le Parc national si cette idée est choisie.

Pour Mme Jacquél-Margo, la ZMEL n'est prévue que sur la Posidonie et sur du sable c'est possible aussi.

M. Penverne rebondit en précisant que si des dispositifs sont installés dans le sable, le Parc national n'est pas sûr que les financeurs soutiendront le projet.

Mme Gomez précise effectivement que les bailleurs de fonds s'engagent dans le projet à la condition que ce dernier participe à la protection active des habitats patrimoniaux à enjeux, l'herbier de Posidonie en particulier.

Echanges sur le projet

-M. Bellaguet demande « *comment va être financé le projet de ZMEL à Porquerolles ?* »

M. Penverne répond que le Parc national aura des aides extérieures de l'Etat (Région, Agence de l'eau...). La gestion des bouées de la ZMEL pourrait en revanche être confiée à une entité privée dans le cadre d'une délégation de service publique.

Autres

-M Infante apporte un témoignage : « *ce dimanche avec vent d'Est, des bateaux de plus de 24 mètres étaient présents dans le cœur marin de Porquerolles* ».

M. Penverne répond que dans les 600 mètres le mouillage est interdit pour les bateaux de plus 30 mètres.

M. Ciraolo ajoute que les bateaux de plus de 24 mètres ne peuvent plus venir. Il précise que ces bateaux sont demandeurs et n'ont pas peur de payer l'amende.

M. Victor précise que des arrêtés préfectoraux existent. Ce n'est pas le Parc qui prend la responsabilité, des zones sont prévues pour les grosses unités. « *Le préfet maritime regarde de près le sujet, il est difficile de mettre des coffres au milieu d'une ZMEL compte tenu de la surface importante qu'occuperaient de telles navires au détriment du reste de la flotte plus modeste* ».

M. Ciraolo informe que des bateaux de plus de 24 et 30 mètres ont été présents malgré l'arrêt. Ils ne mouillent pas dans la zone des petits bateaux.

M. Mallemon ajoute que les coffres ont été supprimés, notamment celui de la passe de Bagaud.

M. Victor précise que la Marine nationale est en charge de ce coffre et Mme Gomez ajoute que la Marine change tous ses coffres en les dotant d'un ancrage écologique.

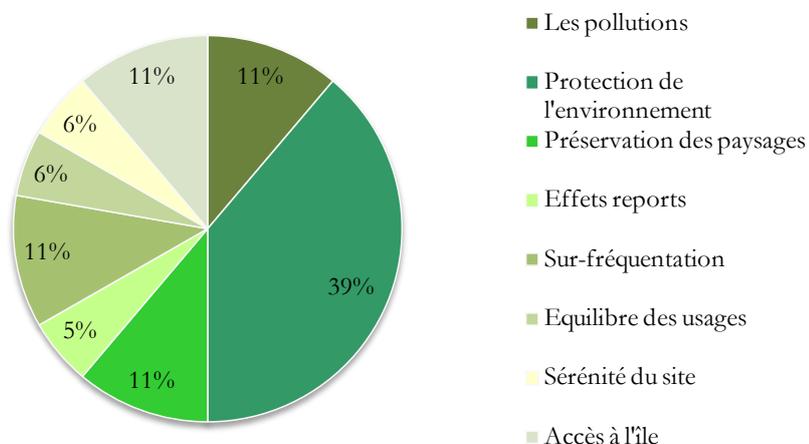
Brainstorming

Participants : Abel Bellaguet, Chrétien Mallemon, Arnaud Ciraolo, Magali Roux, Anais Jacquél-Margo, Denis Infante, Maryline Cuesta, Etienne Baudin, Marie-Claire Gomez.

Compte-rendu d'atelier

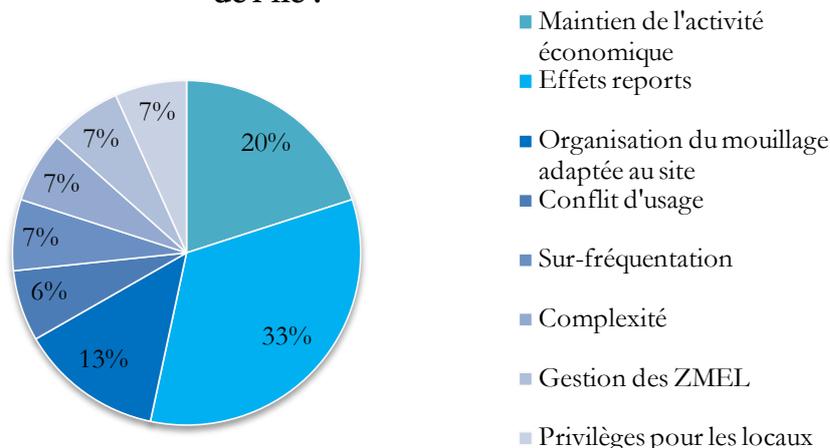
Les résultats

Quels sont pour vous les grands enjeux du projet ?



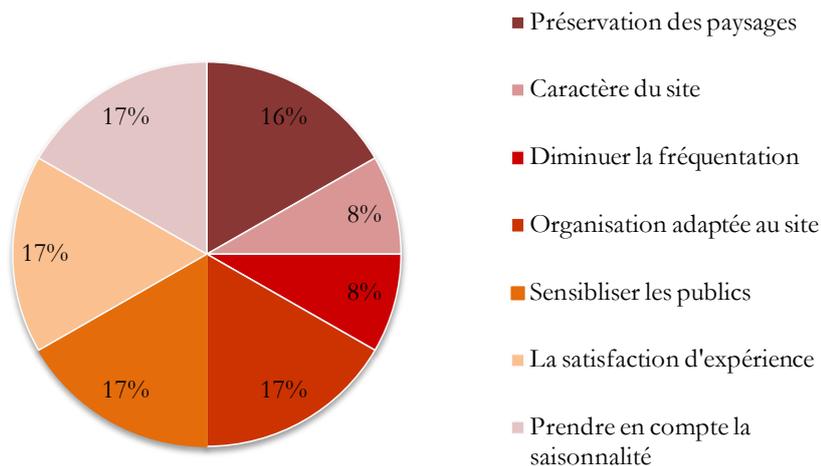
De nombreux enjeux ont été évoqués lors de cet atelier. La protection de l'environnement a été mise en avant comme le grand enjeu du projet. Les pollutions, la préservation des paysages, la sur-fréquentation et l'accès à l'île arrivent en second parmi les enjeux exprimés.

Quelles sont vos craintes sur le projet de mouillage autour de l'île ?



La crainte principale des participants se situe au niveau des effets reports. Leurs craintes se tournent aussi sur le maintien de l'activité économique et d'une organisation du mouillage adaptée au site.

Quelles sont vos attentes face au projet ?



Aucune attente particulière n'est ressortie du lot. Cependant, plusieurs d'entre elles s'articulent autour de deux idées : que l'île de Porquerolles retrouve son identité et que l'expérience soit apaisée et satisfaisante.

Compte-rendu d'atelier

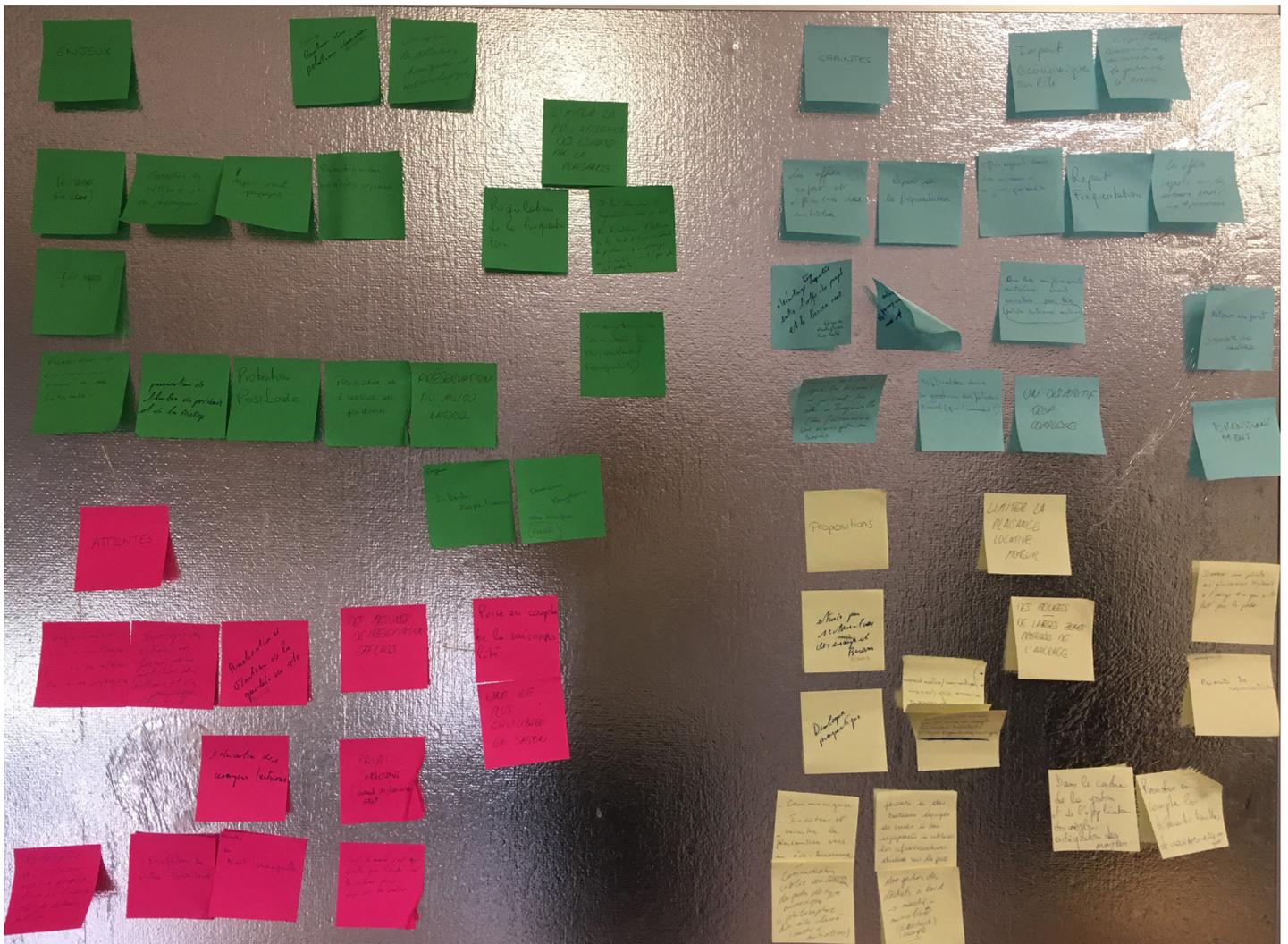
A la question avez-vous à ce stade des propositions à nous soumettre, les participants ont proposé des réponses variées. Ces propositions interviennent sur l'opérationnel du projet, les organisations de mouillage et sur la construction du projet.

Les propositions :

- Limiter la plaisance locative à moteur
- Élargir les zones de protection
- Prendre en compte les tailles des navires (+24 mètres)
- Des moyens humains et de gestion
- Renforcer les actions de sensibilisation
- Prendre en compte tous les habitats naturels
- Priorité aux bateaux équipés de cuves à eaux noires
- Gestions des déchets à bord

Remarque : Le renforcement d'actions de sensibilisation est une proposition qui a été citée trois fois au cours de cet exercice. La communication souhaitée doit être ciblée et prévue sur divers supports (papier, numérique, etc.).

Rédaction des post-it en annexe 1



Compte-rendu d'atelier

Construction sur carte et échanges

Quelle est votre vision concernant l'organisation du mouillage ?

Participants : Abel Bellaguet, Christian Mallemont, Arnaud Ciruolo, Magali Roux, Anais Jacquél-Margo, Denis Infante, Maryline Cuesta, Etienne Baudin, Marie-Claire Gomez.

Les résultats

Carte disponible en annexe 2

Légende

- Mouillage libre
- Dispositifs d'ancrage écologique
- Toute forme de mouillage interdit

Le nombre de pastilles collées :

-15 pastilles vertes ont été collées sur la carte. Elles sont essentiellement placées au Nord et à l'Est de l'île.

-14 pastilles jaunes sont positionnées autour de l'île dont une majorité placées à l'Est.

-11 pastilles rouges sont agencées dans le cœur marin de Porquerolles dont quatre d'entre elles ont été mises dans des zones où le mouillage est déjà interdit : la zone ressource et le Cap des Mèdes.

Mouillage libre

80% des mouillages libres sont placés sur les plages du Nord de l'île : la plage Blanche, la page d'Argent, l'Alycastre, l'Ouest de la Courtade et l'Ouest de Notre-Dame. Les 20% qui restent se situent à l'Est de l'île entre les Mèdes et la Galère.

Dispositifs d'ancrages écologiques

Les participants ont mis en avant leur vision concernant l'installation de ZMEL autour de l'île. Les sites privilégiés sont la plage Blanche, les Gorges du Loup, les extrémités Est et Ouest du port, à l'Est de Notre-Dame et notamment entre les Mèdes et la Galère.

Toute forme de mouillage interdit

La plage noire fait partie des zones dont l'organisation du mouillage est partagée. Deux zones du secteur Sud sont identifiées en rouge : la calanque du Brégançonnet et l'Oustaou de Diéu. La plage d'Argent a aussi deux pastilles placées après la zone interdite aux engins motorisés (ZIEM). 35% des pastilles collées sont dans des zones de mouillage interdit.

Remarques : Les organisations de mouillage autour de l'île sont assez homogènes.

Compte-rendu d'atelier

Annexe 1 : Réponses sur post-it au brainstorming

Quels sont pour vous les grands enjeux du projet ?

- *Maitrise des pollutions diverses*
- *Limiter les pollutions chimiques et bactériologiques*
- *Protection des habitats marins*
- *Aspect visuel, paysager*
- *Protection des milieux*
- *Paysage (site classé)*
- *Effets reports*
- *Préservation de l'environnement marin et ses habitats*
- *Préservation de l'herbier de Posidonie et de la biotope*
- *Protection Posidonie*
- *Préservation de l'herbier de posidonie*
- *Préservation du milieu naturel*
- *Régulation de la fréquentation*
- *Limiter la privatisation des espaces par les plaisanciers*
- *Limiter la fréquentation terre et mer*
- *Préservation du caractère du Parc national (quiétude, tranquillité)*
- *Demain toujours (accès à l'île)*
- *Liberté respectueuse*

Quelles sont vos craintes sur le projet de mouillage autour de l'île ?

- *Impact économique sur l'île*
- *L'équilibre économique au niveau de la gestion de la ZMEL*
- *Les effets reports sur les secteurs, augmentation des pressions*
- *Report de la fréquentation*
- *Effet report dans des secteurs à ce jour préservés*
- *Report de la fréquentation*
- *Les effets reports et difficultés du contrôle*
- *Exigence écologique trop importante entre l'offre du projet et besoin réel*
- *Absence de maîtrise de l'impact économique*
- *Que les emplacements autorisés soient envahis par les bateaux à moteurs*
- *Disponibilité au mouillage*
- *Dimensionnement*
- *Un dispositif trop complexe*
- *Difficultés dans la gestion des futures ZMEL*
- *Que les hyérois ne puissent plus aller à Porquerolles*

Compte-rendu d'atelier

Annexe 1 : Réponses sur post-it au brainstorming

Quelles sont vos attentes face au projet ?

- *Organisation du mouillage pour ne pas altérer les sites paysages*
- *Synergie des actions en faveur de la protection des milieux et des paysages*
- *Amélioration et maintien de la qualité du site*
- *Tout le monde sait depuis Sartre que l'enfer c'est les autres donc : supprimer les autres*
- *Projet innovant*
- *L'éducation des usagers*
- *Nuit tranquille*
- *Profiter de notre territoire*
- *Philosophie de l'environnement à généraliser sur l'ensemble des autres publics*
- *Des mesures de préservations efficaces*
- *Prise en compte de la saisonnalité*
- *Une île plus équilibrée en saison*

Avez-vous à ce stade des propositions à nous soumettre ?

- *Limiter la plaisance locative moteur*
- *Des bouées, de larges zones protégées de l'ancrage*
- *Donner une priorité aux plaisanciers hyérois à l'image de ce qui est fait pour la pêche*
- *Priorité de réservation*
- *Prendre en compte les différentes tailles de navires (+ de 24 mètres)*
- *Dans le cadre de la gestion et de l'application des règles - adéquation des moyens*
- *Etude pour sectorisation des moyens et des besoins*
- *Dialogue pragmatique*
- *Bouées + zones interdites au mouillage dans le secteur Est*
- *Posidonie ok mais prendre en compte les autres habitats à enjeu*
- *Priorité à des bateaux équipés de cuves et/ou engagement à utiliser les infrastructures dédiées sur le port*
- *Une gestion des déchets à bord*
- *Communiquer, inciter et orienter le plaisancier vers un éco-tourisme*
- *Communication ciblée au niveau des ports de type numérique - philosophie du site classé*

Compte-rendu d'atelier

Annexe 3 : Feuille d'émargement

PLAISANCE

ATELIERS DE CONCERTATION - MOUILLAGES A PORQUEROLLES

STRUCTURES EN LIEN AVEC LA PLAISANCE

le mercredi 23 juin 2021 de 9h00 à 12h00

Castel sainte-Claire, HYERES



NOM	PRÉNOM	STRUCTURE	FONCTION	ADRESSE MAIL	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
BELLAUVET	Abel	COYCH TYCHADITH	représentant pdt	abellequet@spc.fr	0613607713	
MALLEMONT	Christie	AUPH	C.A.	christie.mallemont@wanadoo.fr		
BRUNET	Jean Luc	Mairie Port-Cros MTPH	Adjoint Président du Port	Jlbrunet@mairie-hyeres.com		
CIRARD	Anouk	MTPM Environnement	Resp. Contrats de base	ACIRARD@metropoletpm.fr	0498046310	
ROUX	Jagali	DDTM/SPC/Blo	chef de bureau Littoral Ouest	m.roux@metropoletpm.fr	06.87.77.30.19	
ACQUEL-MARCO	Anouïs			anouïs.jacquel@var.gouv.fr	04.94.76.72.14	
INFANT	DENIS	AARN p-friend Hyeres		d.infant@evic-sola.com	0603124042	
QUESTA	Maryline	PTPT	Ch. de mission	maryline.questa@metropoletpm.fr	07.63.02.64.11	
SADIN	Colinne	PNPC		Colinne.sadini@port-cros-plaisance.com		
CASSON	ROSON	PL	Animatrice	marion.lasson@maulo.fr		
GOTZ	Marie Claire	PNPC	CH N2000			
BELLEGO	Catherine	PNPC	chargée de Mission			